



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

Séance du Conseil Municipal Du 16 avril 2014 à 18 heures



ORDRE DU JOUR :

- 14-0036 - Affectation des résultats 2013
- 14-0037 - Vote des taux d'imposition des taxes locales
- 14-0038 - Vote du budget primitif 2014

Questions diverses

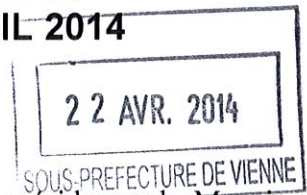
Questions diverses

- oOo-



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 AVRIL 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12



Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : , BECT Gérard, BECKER Clémentine, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : MM Luc BERNIER, Cyril JURY et Mme Marie-Andrée METAY.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

14-0036 AFFECTATION DES RESULTATS 2013

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)-	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	348 302.15
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2013	357456.66
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068)	138 076.51
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves "compte 1068"	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	219 380.15
(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... francs)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20... (n+1)	
B) DEFICIT AU 31/12/20...	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20...(N+1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	



C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR
REPORTE

Fait à St-BARTHELEMY le 16 avril 2014

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal le 16/04/2014

Nombre de membres en exercices : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Votes :

Pour. 12.... Contre Abstentions.....

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 16 avril 2014

Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 AVRIL 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : , BECT Gérard, BECKER Clémentine, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : MM Luc BERNIER, Cyril JURY et Mme Marie-Andrée METAY.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

22 AVR. 2014

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

14-0037 Vote des taux d'imposition des taxes locales

M BECT, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980
- les taux appliqués l'année dernière

Il donne le montant des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2014.

Le Conseil après réflexion,

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2014.

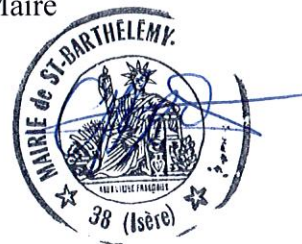
	TAUX	BASES	PRODUIT
TH	10.91%	822 800	89 767
FB	19.01%	776 900	147 689
FNB	58.91%	49 700	29 278
TOTAL			266 734 Euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 16 avril 2014

Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 AVRIL 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

22 AVR. 2014

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : M JURY Cyril et Mme METAY Marie-Andrée

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

14-0038 Vote du budget primitif 2014

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2014, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après avoir entendu la proposition de budget

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

ADOpte le budget primitif 2014 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	729 285 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT :	799 091 euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 16 avril 2014

Le Maire





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 AVRIL 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

22 AVR. 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : , BECT Gérard, BECKER Clémentine, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : MM Luc BERNIER, Cyril JURY et Mme Marie-Andrée METAY.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

14-0039 DELIBERATION EXPRESSE INDEMNITE DU MAIRE

M BECT rappelle au Conseil la séance du 10 avril 2014 lors de laquelle les indemnités de fonction du maire et des adjoints ont été revalorisées à compter du 1^{er} mai 2014.

Il rappelle également qu'il n'a pas pris part au vote, et indique que la revalorisation de l'indemnité des adjoints lui paraît tout à fait justifiée, eu égard à la charge de travail incombant à chacun d'entre eux.

En revanche, il précise qu'il ne désire pas pour sa part bénéficier d'une indemnité au taux maximum prévu de 31 % de l'indice brut 1015, comme le Conseil l'avait décidé.

Il souhaite ne percevoir que 29 % de l'indice brut 1015 soit 1102.42 € brut ou 986.23 € net.

Il précise que cette décision doit faire l'objet d'une délibération expresse l'autorisant à ne percevoir qu'une partie des indemnités de fonction prévues par l'article L2123-23 du CGCT.

Après avoir entendu la proposition de M BECT,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

FIXE à 29 % de l'indice brut 1015 le taux d'indemnités de fonction brutes mensuelles du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 16 avril 2014

Le Maire





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 AVRIL 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : , BECT Gérard, BECKER Clémentine, DANNONAY Bruno, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUEDENET Brigitte, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : MM Luc BERNIER, Cyril JURY et Mme Marie-Andrée METAY.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

14-0040 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M le Maire explique à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.2123-20-1, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'établir un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Il rappelle la séance du 10 avril 2014 lors de laquelle il a été accordé une indemnité de fonction au Maire et aux quatre adjoints, fixée au taux maximal en % de l'indice brut 1015, conformément au barème des articles L.2123-23 et L2123-24 du CGCT.

M le Maire rappelle également la délibération expresse votée ce jour, à sa demande, ayant pour but de diminuer le montant de l'indemnité lui étant allouée.

Au vu de ce qui précède, il est établi le tableau suivant :

ELUS	INDEMNITES
MAIRE	29% de l'indice brut 1015
1 ^{er} ADJOINT	8.25% de l'indice brut 1015
2 ième ADJOINT	8.25% de l'indice brut 1015
3 ième ADJOINT	8.25% de l'indice brut 1015
4 ième ADJOINT	8.25% de l'indice brut 1015

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 16 avril 2014
Le Maire

